« LA FRENEUSIENNE »

REGLEMENT 2026

Article 1- Organisation

L'évènement « La Freneusienne » est organisé par l'association Eco Actif en partenariat avec la commune de Freneuse. Géographiquement cet événement aura lieu sur la commune de Freneuse (78840)

Article 2- Déroulement de la course

La Freneusienne se déroulera le **dimanche 19 avril 2026**

Sont prévues :

Au départ du Stade Jean-Pierre Bauve de Freneuse :

- A 10h30 une course de 5 km (départ du Stade Jean Pierre Bauve)

- A 10h30 une course de 10 km (départ du Stade Jean Pierre Bauve)

- A 11h45 une course de 450 m (pour les 6/10 ans au départ du Stade Jean Pierre Bauve)

- A 12h00 une course de 1 km (pour les 11/14 ans au départ du Stade Jean Pierre Bauve)

Une signalétique (rubalise et fléchage) sera présente sur le parcours ainsi que des signaleurs pour vous guider. Le chronométrage sera assuré par la société ADEO CHRONO via des puces électroniques accrochées aux dossards qui devront être restituées dès l'arrivée des participants.

Article 3- Inscriptions

Toute inscription sera conditionnée par la présentation et la validation des documents suivants :

-Soit d'une licence en cours de validité à la date de la manifestation

- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de l'événement

- Une autorisation parentale devra être remise pour les mineurs

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site Adeorun.com, à partir du 9 février 2026 jusqu'au 17 avril 2026 à 23h00.

Les inscriptions pourront être également prises sur place à partir de 08h00 le jour de l'événement soit le dimanche 19 avril 2026 et ce jusqu'à 30 mn avant la course choisie.

Les frais d'inscriptions seront de

- Parcours enfants : Gratuit
- Course 10 km : 10 € en ligne / 12 € sur place
- Course 5 km : 8 € en ligne / 10 € sur place

Article 4- Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription sera autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement pour toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des bénévoles encadrant les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5- Dossards

Les dossards seront à retirer à partir de 08h00 le jour de l'événement (**19.04.2026**) sur le site de l'organisation de cet événement, à Freneuse (78840 _ Stade Jean-Pierre Bauve).

Le dossard devra être fixé devant. Une puce électronique sera intégrée au dossard et devra être impérativement restituée lors de l'arrivée. En cas d'abandon, il est IMPERATIF de ne pas passer sous l'arche de chronométreur et de restituer la puce fixée au dossard.

Article 6-Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés personnellement ou par l'assurance liée à leur licence sportive.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cet événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 7- Sécurité

La course sera ouverte par un véhicule ou vélo et la ville fera l'objet d'une fermeture à la circulation lors du passage des coureurs. Les véhicules, motorisés ou non, seront interdits à l'accompagnement des participants. Seuls sont autorisés les véhicules qui ouvrent et ferment la course.

Le parcours est protégé par des signaleurs qui seront en liaison avec le PC course. Les secouristes seront en droit d'intervenir et mettre hors de course tout participant(e-s) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les participants courent sous leur propre responsabilité et doivent se conformer au circuit balisé pour cet événement.

Ne présumez pas de vos forces, participez à la course qui vous correspond !

Article 8- Ravitaillement

Pour la course de 10km, un poste de ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours situé à Freneuse (Km 5.5).

Article 9-Respect de l'environnement

La nature nous accepte, respectez là ! Chaque participant s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le circuit et ses abords. Ne pas jeter vos détritus au sol, ramenez-les avec vous, des poubelles seront à votre disposition sur Freneuse et au poste de ravitaillement mi-parcours.

Article 10-Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur laquelle ils pourront apparaitre sous n'importe quel format et sans limite de temps pour les diverses communications de l'épreuve.

Article 11- Engagement des coureurs

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.